

[Texte]

room to be consulting with you again, as we do very often throughout the year and throughout each week, as a matter of fact.

Mr. Minister, when we met last week with Mr. Bradnock and the commissioner from Australia, the commissioner from Australia talked about grain prices that varied an awful lot down there under a similar type of program, and it would seem to me that anybody in this program would want to offer their product for sale and would want to compete in the marketplace. So I am wondering why we need to control royalties. Will the marketplace not control royalties properly? Is it perhaps because we are afraid somebody would tie up a particular mix of genes and then not make it available?

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, I think generally that is the case. If in the event that access is not provided or access is limited, coupled with a royalty that is excessive, or if the price of the grain itself is excessive, there have to be measures incorporated into the bill to take care of that. That is where we get into the compulsory licensing business. But my understanding is that in those countries where this provision is in place it has been used very rarely. Am I right in that, Mr. Bradnock?

Mr. W.T. Bradnock (Director, Seed Division, Plant Health Directorate, Department of Agriculture): Yes. The conclusion we came to from talking to the lady from Australia, and more especially from talking to countries that have had the legislation in place for a long time, is that what you suggest is quite right. You cannot really go very much beyond the price the market sets before people stop looking at your variety and look at something cheaper. So there have been very few interventions that I am aware of anywhere to impose a compulsory licence.

Mr. Brightwell: It would seem totally unreasonable to have a saleable product and then price yourself totally out of the market. That is why I felt it was a little bit superfluous to have this in the law.

• 1615

Mr. Minister, if we are going to allow 60% of the royalties to go back to our government research departments, if they had a resounding success and their funds got to be very large, would the government control the man-years that would be applied to that department or would somebody there make the decisions about how many man-years to apply, and would they direct the research? Again, this is based on very substantial funds over and above what we would normally supply them.

Mr. Mazankowski: My understanding is that the revenues that will be generated in terms of total agriculture budget are not that much. It is expected after 10 years of the act being in place that it would generate something in the order of \$3 million per annum.

[Traduction]

nous le faire croire. Nous nous félicitons pour notre part de cette nouvelle possibilité de consultation avec vous, comme nous pouvons d'ailleurs le faire tout au long de l'année et, en fait, chaque semaine.

Lorsque nous avons la semaine dernière eu une rencontre avec M. Bradnock et le commissaire de l'Australie, ce dernier nous a dit que le prix des grains variait énormément dans son pays, où le même genre de programme a été mis en oeuvre. Il me semble que quiconque participe à ce programme voudra mettre son produit en vente et avoir une position concurrentielle sur le marché. Je me demande donc pourquoi il nous faut avoir la haute main sur les redevances. Est-ce que le marché ne le fera pas lui-même? Est-ce peut-être parce que nous avons peur que quelqu'un se réserve un mélange de gènes particuliers sans vouloir en faire profiter les autres?

M. Mazankowski: C'est à peu près cela. Si l'on n'a pas accès à certaines variétés ou si l'accès est limité, et si la redevance est excessive, ou encore si le prix de la céréale elle-même est excessif, il faut que des mesures législatives permettent d'y remédier. C'est pour cela que l'on prévoit des licences obligatoires. Je crois toutefois que dans les pays qui ont adopté cette disposition, on n'y a recours que très rarement. N'est-ce pas vrai, monsieur Bradnock?

M. W.T. Bradnock (directeur, Division des semences, Direction de la défense des végétaux, ministère de l'Agriculture): Si. Après en avoir parlé à cette dame venue d'Australie, et surtout aux pays qui ont adopté depuis longtemps ce genre de loi, nous en sommes arrivés à la conclusion que vous venez de donner. On ne peut pas en fait aller bien au-delà du prix consenti par le marché sans que très vite les clients commencent à chercher quelque chose de moins cher. Il est donc excessivement rare que l'on soit intervenu pour imposer une licence obligatoire.

M. Brightwell: Il semblerait tout à fait déraisonnable d'offrir un produit vendable à un prix beaucoup trop élevé pour le marché. C'est pourquoi je me demandais s'il n'était pas un peu superflu de prévoir cela dans la loi.

Monsieur le ministre, si 60 p. 100 des redevances doivent retourner aux services de recherche du gouvernement, si le succès est énorme et si cela représente beaucoup d'argent, le gouvernement contrôlera-t-il les années-hommes affectés à ces services ou y aura-t-il quelqu'un pour décider du nombre d'années-hommes à y affecter et de la recherche à effectuer? Je pose la question au cas où les sommes soient énormes et dépassent de beaucoup ce qu'on réserve habituellement à ces services?

M. Mazankowski: Je ne pense pas que les recettes que l'on en tirera seront tellement énormes si l'on considère le budget total de l'agriculture. On suppose qu'après 10 ans, cela rapportera quelque chose de l'ordre de 3 millions de dollars par an. Selon évidemment le taux de la